PROGRAMME

Violences sexistes et sexuelles : victimisation secondaire et contrôle coercitif à l'épreuve du droit et des pratiques

Ce colloque se tiendra au sein des locaux du Conseil national des barreaux (180 boulevard Haussmann, 75008 Paris) - ***jeudi 26 novembre de 9h00 à 17h00***

8h30 | Accueil café

9h00 | Discours d'ouverture

Julie COUTURIER, Présidente du Conseil national des barreaux

9h30 | TABLE RONDE 1 : Victimisation secondaire : Appréhension et contour de la notion

Modératrice :

Amélie MORINEAU, Présidente de la commission Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux

Anna GLAZEWSKI, Maîtresse de conférences en Droit public, Université de Strasbourg - Emergence de la notion de victimisation secondaire en droit européen

Baptiste NICAUD, Avocat et Maître de conférences en Droit Privé et sciences criminelles, Université de Limoges – l'application de la notion de victimisation secondaire en droit interne

Hélène BAZEX, docteure en psychologie, experte judiciaire, psychologue à la brigade criminelle de Paris

11h00 |TABLE RONDE 2 : La victimisation secondaire : quelles perspectives en pratique ?

Modératrice :

Laëtitia MARCHAND, Membre des commissions Egalité et Textes du Conseil national des barreaux

Corinne GOETZMANN, Présidente de chambre (Cour d'assises) - Aménagement pratique et institutionnel, question de la police de l'audience et de la confrontation

Emmanuel MERCINIER, Avocat au barreau de Paris, ancien secrétaire de la déontologie au Conseil de l'Ordre du barreau de Paris (2023-2025) **-** Quel équilibre entre libertés de la défense et respect des principes essentiels ?

Milena DOSTANIC, ATER en droit privé et Doctorante en droit public, CEDIN et CDPC, Université Paris Nanterre, Avocate de formation – Prévention, perspectives contentieuses et responsabilité de l'Etat

12h30 | Déjeuner

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

PROGRAMME

Violences sexistes et sexuelles : victimisation secondaire et contrôle coercitif à l'épreuve du droit et des pratiques

Ce colloque se tiendra au sein des locaux du Conseil national des barreaux (180 boulevard Haussmann, 75008 Paris) - ***jeudi 26 novembre de 9h00 à 17h00***

13h30 | TABLE RONDE 3 : Le contrôle coercitif à l'épreuve du droit : contours, droit comparé et perspectives d'évolution législative (Droit comparé et hypothèses législatives)

Modératrice :

Sylvia RIZZI, Membre des commissions Egalité et Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux

Berta ALVAREZ, Consejo espagnol - Regard comparé sur la notion de contrôle coercitif entre la France et l'Espagne

Yvonne MULLER, Professeure de droit Privé et Sciences criminelles, Université paris Nanterre - La notion de contrôle coercitif en droit français

Colette CAPDEVIELLE, Députée - Quelles traductions législatives pour la notion de contrôle coercitif ?

15h00 | TABLE RONDE 4 : Du repérage à la réponse judiciaire : comment appréhender le contrôle coercitif ?

Modératrice :

Clotilde LEPETIT, Membre des commissions Formation professionnelle et Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux

Anne SANNIER, Avocate au barreau de Paris - Enjeux civils et pénaux du contrôle coercitif

Sophie BARDIAU, Conseillère, chambre 2-5 CA de Paris - Mobilisation de la notion de contrôle coercitif par les tribunaux

Fatima LE GRIGUER, Psychologue clinicienne spécialisée en psychotraumatologie - Identifier les dynamiques de contrôle coercitif, structurer leur repérage

16h30 | Propos conclusifs

Nawel OUMER, Présidente de la commission Egalité du Conseil national des barreaux

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

Violences sexistes et sexuelles : victimisation secondaire et contrôle coercitif à l'épreuve du droit et des pratiques

Informations pratiques

- Jeudi 26 novembre 2026
- 9h - 17h
- Auditorium CNB -
  180 boulevard Haussmann
  75008 Paris

Évènement gratuit

Niveau : tout avocat

Contact : evenement@cnb.avocat.fr

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, **soit 6 heures de formation délivrées**. Une attestation de fin de formation précisant le nombre d'heures effectivement suivies vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement.

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS